

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 355 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 355

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 avril 1939

Numéro JO  
n° 509 du 30/04/1939

Date du numéro  
30 avril 1939

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances: 1° Le décret du 15 mars 1939 modifiant le décret du 1er mars 1937 instituant une indemnité complémentaire de zone dans les établissements francs de l'Inde. 2° La loi du 19 mars 1939 portant : 1° ouverture de crédits pour l'exécution d'un programme exceptionnel de défense nationale d'engagement de dépenses pour les besoins de la défense nationale; 3° ouverture de crédits sur l'exercice 1938 au titre du budget général; 4° approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 20 avril 1921. 3° Le décret du 20 mars 1939 relatif à la limitation du recrutement des fonctionnaires. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

**Hubert DESCHAMPS.**